



des pharmacies et des laboratoires de biologie médicale

FÉDÉRATION NATIONALE **CGT** DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Sommaire

OFFICINES

LES QUALIFICATIONS, ÇA
SE RÉMUNÈRE !

page 2

LBM

ÉCHO DE LA BRANCHE

pages 4-5

INTERNATIONAL

CUBA : UN SYSTÈME DE
SANTÉ POUR LE PEUPLE

pages 6-7

ACTU

MODALITÉS DE
VERSEMENT DE
L'INDEMNITÉ INFLATION

page 8

ACTU

AIDES DE L'ÉTAT AUX
ENTREPRISES : LES CSE
DOIVENT DEMANDER DES
COMPTES

page 9

42^{ÈME} CONGRÈS
EXTRAORDINAIRE

pages 10-11



ÉDITORIAL

Systeme de soins en danger !

Urgences saturées, médecine de ville de plus en plus clairsemée, laboratoires surchargés, pharmacies débordées, médicaments déremboursés, forfait « urgence », autant de symptômes d'un système de santé au bord de l'explosion.

Si on ajoute à cela les déficits accumulés des comptes de la Sécurité sociale, organisés sciemment par les gouvernements successifs à grands coups d'exonérations de cotisations, on ne peut que constater que notre système de protection sociale est très malade.

Ce système que le monde entier nous envoyait, basé sur le principe de solidarité (à chacun selon ses besoins) et financé par les cotisations sociales donc les richesses créées par le travail (à chacun selon ses moyens), est chaque jour un peu plus fragilisé par les politiques mises en place par les gouvernements, sous l'impulsion des patrons.

Car on ne le répètera jamais assez, les patrons n'ont jamais digéré la mise en place de notre Sécurité sociale après la 2^{ème} guerre mondiale, issue du programme du CNR et concrétisée par Ambroise Croizat, ouvrier métallurgiste, responsable de la CGT, communiste et Ministre du travail de 1945 à 1946.

Depuis cette époque, ils ont toujours œuvré pour sa destruction.

Mais depuis les années 90, les pressions se font de plus en plus fortes. La droite et les socialistes ont tous fait en sorte que la « rigueur budgétaire » devienne la seule ligne de conduite pour notre système de santé.

Résultats, les hôpitaux n'ont plus les moyens de soigner correctement, les soignants sont épuisés parce que en sous-effectif permanent.

Si nous ne voulons pas nous retrouver avec un système à l'anglo-saxonne, où on vous demande votre carte bancaire avant de commencer à vous soigner, il est grand temps de se réveiller et de se battre pour la reconquête de notre Sécurité sociale !

+ L'ensemble des services de soins doit redevenir public.

+ Les laboratoires, les officines et même les médecins doivent faire partie du Service public de santé.

+ Les laboratoires pharmaceutiques doivent être contraints à répondre aux besoins des populations et non plus laissés libres de développer et de fabriquer les médicaments qui leur semblent les plus profitables financièrement.

+ Enfin, les mutuelles doivent être réintégrées dans un système de gestion unique de la Sécurité sociale intégrale.

Mais ce modèle de Sécu, les possédants et les gouvernants ne nous l'offriront pas. Il va falloir se battre pour l'obtenir.

ET SI CELA COMMENÇAIT LE 27 JANVIER ?



OFFICINES

LES QUALIFICATIONS ÇA SE RÉMUNÈRE !



Un nouveau CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) a récemment été mis en place dans la branche des Officines de Pharmacie. Ce CQP est consacré à la « Dispensation de Matériel Médical à l'Officine ».

Il s'agit de former les préparateurs pour leur permettre de fournir différents dispositifs médicaux permettant aux patients atteints de maladies chroniques de se soigner à domicile, comme par exemple, le matériel nécessaire aux soins pour les cancers, le diabète ou les problèmes respiratoires.

Pour délivrer ce genre de matériel, une formation est bien sûr nécessaire, afin de pouvoir conseiller les patients, les former au fonctionnement des appareils et, si besoin, de dépanner.

Cette formation est donc de haute technicité et, par ailleurs, indispensable aujourd'hui dans toutes les pharmacies.

Mais les patrons, dans leur orientation habituelle d'austérité salariale, mettent beaucoup de mauvaise volonté à rémunérer ces nouvelles qualifications.

En effet, ils ne veulent pas accorder de rémunération supplémentaire systématique à tous les détenteurs du CQP. Ils prétendent que tous ne mettront pas en œuvre leur savoir.

Ce qui est parfaitement hypocrite sachant que ce sont ces mêmes patrons qui étaient demandeurs de ce CQP car les compétences manquaient aux préparateurs ! La prime qui serait accordée ne le serait donc qu'aux salariés « qui délivrent de manière régulière, un ou plusieurs matériels ou dispositifs médicaux ».

Formulation très floue donc qui serait même assortie d'une liste de matériels plus restrictive que celle pour laquelle les salariés sont formés.

Ce serait donc, au final, l'appréciation du pharmacien employeur qui l'emporterait sur la délivrance ou non de la prime ! Inacceptable !

De plus, les patrons proposent un montant très faible pour cette prime. 30 fois la valeur du point, cela représente un peu plus d'une centaine d'euros. **Au regard du niveau technique des qualifications et du chiffre d'affaires supplémentaire généré, c'est notoirement insuffisant.**

Pour la CGT, la prime doit être accordée de façon systématique à tout détenteur du CQP et elle doit être égale à au moins 50 fois la valeur du point.

Engagés à vos côtés



Santé



Solidarité



Prévoyance



www.apgis.com

APGIS – Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régie par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN N°304 217 904 – Siège social : 12 rue Massue – 94684 VINCENNES cedex

apgis



LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRAHOSPITALIERS

Pour une vraie **RECONNAISSANCE** *de nos* **QUALIFICATIONS,** **COMPÉTENCES ET** **CONDITIONS DE TRAVAIL**

tous les métiers invisibles à la population et pourtant essentiels au quotidien.

Les métiers des Laboratoires Biologie médicale extrahospitaliers (LBM) en font partie.

Les patients sont loin d'imaginer ce qui se passe dans nos laboratoires.

Essentielle pour le diagnostic, c'est tout une machinerie qui se met en marche lorsqu'un prélèvement est fait, de l'infirmière ou technicienne, technicien, préleveur en passant par le coursier, le secrétariat jusqu'aux techniciens des plateaux techniques, le tout, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, nuit et jour, 365 jours par an.

En 2020, les résultats net, après impôts, des laboratoires privés ont explosé, multipliés par 2, 3, 4 voire 5 ou plus. Et pour 2021, les résultats seront probablement supérieurs.

Quant au début de l'année 2022, ils démarrent déjà sur les chapeaux de roues. Et pourtant, malgré d'excellents résultats depuis des années et gonflés par la pandémie, nos patrons refusent encore et toujours de reconnaître tous nos métiers et de revaloriser les salaires en lien avec nos compétences, nos qualifications, les conditions de travail et la richesse créée par tous les travailleurs.

Dans la branche des LBM, après 4 réunions de négociation, les 4 organisations patronales ont été incapables de faire une proposition d'augmentation de salaire à ceux qui créent leurs richesses. Seule une recommandation a été faite en fin d'année 2021. Lors de la prochaine réunion du 9 février, une dernière négociation doit avoir lieu pour 2022. **De combien de dixièmes de % vont-ils encore se moquer de leurs salariés ?**

Les négociations portant sur les salaires, au niveau de la branche comme dans nos entreprises, ne débouchent, souvent, que sur des augmentations méprisantes, quand elles ne sont pas à 0.

Alors que le coût de la vie a augmenté en moyenne de près de 3 % en 2021 (et la même chose est prévue pour seulement le début 2022), les employeurs ne font que distribuer quelques primes, souvent désocialisées et / ou défiscalisées, quelques miettes d'un gâteau de plusieurs centaines de millions d'euros dont ils se gavent. Ces primes sont sans effet sur les cotisations sociales, les indemnités en cas de maladie ou pour le calcul de la pension retraite.

Les résultats économiques sont toujours plus élevés, ils doivent bénéficier aux salariés avec des augmentations de salaire conséquentes pour maintenir et améliorer leur pouvoir d'achat.

Si on n'augmente pas les salaires lorsque les résultats sont là, quand le fera-t-on ? Nous devons avoir des augmentations pérennes, pas des primes ponctuelles qui peuvent être distribuées à la seule volonté patronale. Notre travail ne semble pas, lui, réalisé avec tant d'irrégularité, de précarité ou de variabilité.

Alors ce que l'on ne nous donne pas, allons le chercher !

Seule la mobilisation permet d'établir le rapport de force nécessaire aux conquêtes sociales. Organisons les salariés au sein d'une CGT forte, revendicative et combative.



ECHO DE LA BRANCHE

des Laboratoires de Biologie Médicale

La réunion de la CPPNI du 13 janvier 2022 était un peu particulière.

En effet, c'est la première séance où nous étions en format de Commission Mixte Paritaire (CMP), c'est-à-dire sous présidence d'un représentant de la Direction Générale du Travail (DGT). Pour rappel, c'est une demande, datant de juillet dernier, des 3 organisations syndicales de salariés face à une impossibilité de négociation avec la seule organisation patronale en présence, le Syndicat des biologistes (SDB).

De plus, 3 organisations syndicales d'employeurs ont intégré la CPPNI, suite à la dernière pesée de représentativité : le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB), le Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC) et les Biologistes Médicaux (BIOMED).

On aurait pu penser que cette nouvelle répartition et la présence de la DGT allait faciliter la négociation. Il n'en a rien été : en effet, sur tous les points discutés, tout a été reporté à la prochaine réunion de février, les nouvelles organisations syndicales patronales n'ayant pas eu le temps de travailler les dossiers. C'est vrai que cela ne fait que 3 mois et demi qu'ils savent officiellement qu'ils sont représentatifs dans la profession !

Négociation de la grille des salaires mini de branche

Alors qu'une circulaire de recommandation patronale a été publiée en novembre 2021 (donc non impérative y compris pour les adhérents des organisations patronales) et au nom des 4 organisations d'employeurs, ces derniers n'ont pas été en état de faire la moindre proposition, et ce, malgré la relance faite par le représentant de la DGT en réunion. La seule avancée a été de nous dire que la proposition qu'ils feront le 9 février serait applicable au 1^{er} jour du même mois. On peut donc en déduire qu'ils viendront avec une seule proposition qui sera « à prendre ou à laisser » : drôle de conception de la négociation ! Mais on est habitué !

Projet « accord Handicap agréé »

Là encore, le sujet est reporté au 9 février. Quelques échanges ont eu lieu sur les 2 points bloquants à ce jour pour la FNIC-CGT que sont l'objectif de salariés handicapés dans les entreprises (le projet d'accord est à 4% alors que le Code du travail prévoit 6% minimum pour être exonéré de contribution financière) et les moyens dont doivent disposer les référents d'entreprise. Pour avancer sur le sujet du nombre de salariés handicapés dans les entreprises, la FNIC-CGT a proposé que le pourcentage soit progressif sur la durée de l'accord de 3 ans. Les syndicats de salariés ont précisé aussi que, outre les points bloquants, il y avait d'autres points à négocier, comme le devenir des salariés qui seraient embauchés par l'association de gestion devant être créée ou le devenir des fonds qui ne seraient pas utilisés à la fin de l'accord, par exemple. Une demande de négociation d'un accord de proche aidant a été faite par la délégation FO.

Complémentaire Santé et Prévoyance

Une présentation sera faite à la prochaine CPPNI du 9 février. Pour la FNIC-CGT, si un cahier des charges devait être publié, il n'y aurait que les dates à changer puisque le seul blocage pour nous était la date d'application qui n'était pas possible. L'ensemble du cahier des charges fait en 2021 ayant été validé, à part cette date, cela devrait être très rapide, sauf si les 3 organisations patronales ayant intégré la CPPNI souhaitent faire des modifications.

Divers

- Le syndicat BIOMED souhaite une négociation sur les astreintes et les gardes.
- Calendrier des réunions de la CPPNI pour 2022 : 9 février, 9 mars, 14 avril et 12 mai. Une date sera vue ultérieurement pour le mois de juin.



INTERNATIONAL

CUBA : UN SYSTÈME DE SANTÉ POUR LE PEUPLE

Plus que sa musique, ses plages et cigares légendaires, la renommée de Cuba dans le domaine de la santé n'est plus à faire. La crise COVID-19 a révélé l'échec de la plupart des pays capitalistes occidentaux dans leurs politiques de santé publique. Des décennies d'austérité néolibérale, de coupes dans les programmes de santé et d'éducation ainsi que les restructurations continues des multinationales de l'industrie pharmaceutique, montrent aujourd'hui leurs résultats dans un nombre alarmant de cas de contagion et de décès se propageant en Amérique Latine, en Europe et aux États-Unis.



Cuba a donné l'exemple de l'efficacité et montré qu'une autre voie est possible dans la lutte contre la pandémie.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec une population d'environ 11 350 000 personnes, Cuba a eu 80 610 cas cumulés de COVID-19 avec 436 décès au 6 avril 2021, soit 0,004 %.

Il suffit de comparer Cuba à d'autres pays pour se faire une idée très précise de la différence de résultats. Par exemple, la France a eu 4,8 Millions de cas cumulés de COVID-19 avec 96 875 décès au 6 avril 2021 pour une population de 67,1 Millions, soit 0,143 %. (Pour des données d'autres pays, consulter le site [statista.com](https://www.statista.com))

Pourquoi de telles différences ?

La réponse est simple : CUBA a concentré ses efforts dans la construction d'un système de santé qui sert les besoins de la population – le peuple avant tout, et non les intérêts des différents acteurs de la santé, notamment les grandes multinationales de l'industrie pharmaceutique.

Dans les pays riches du Nord, l'austérité néolibérale a provoqué pendant des décennies des réductions importantes des budgets de santé, entraînant la diminution des infrastructures donc du nombre de personnels qualifiés disponibles.

Ce manque de personnel et d'infrastructures a été aggravé par l'incapacité à prendre les bonnes mesures lorsque celles-ci étaient opposées à des intérêts capitalistes établis. Lorsque la pandémie est arrivée, il était clair que Cuba disposait déjà du personnel nécessaire et de la capacité d'allocation de ressources pour faire face à une telle situation.

Par conséquent, pour la première fois, il a été demandé à Cuba d'apporter son aide à certains pays riches et développés du Nord, comme l'Italie. Les médecins et autres professionnels de la santé cubains ont également apporté leur aide en Andorre et aux départements français d'Outre-Mer de la Martinique et de la Guadeloupe.

INTERNATIONAL

Selon l'École de Médecine latino-américaine, (créée en 1999 pour former des professionnels de santé selon le modèle cubain), quelque 52 000 professionnels de la santé cubains travaillent dans 92 pays, ce qui signifie que Cuba compte plus de médecins travaillant à l'étranger que tous les professionnels de la santé envoyés par les pays du G-8 réunis.

En raison de leur engagement en faveur de la santé des personnes, en particulier des plus pauvres et des plus démunies, et non d'un système de santé privatisé où le profit détermine où et comment allouer les ressources, les médecins cubains sont fréquemment la cible d'attaques de l'extrême droite dans les pays où ils travaillent. Au Brésil, suite au coup d'État contre la présidente élue Dilma Rousseff et à l'ascension illégale au pouvoir de Jair Bolsonaro, les médecins cubains ont dû quitter le pays. La même chose s'est produite en Bolivie après le coup d'État contre le président Evo Morales et au Honduras après le coup d'État contre le président Zelaya.

Cuba a basé son système de santé sur la médecine préventive et ses résultats sont exceptionnels. Les brigades médicales et l'ELAM sont des contributions importantes de Cuba dans la lutte contre la pandémie COVID-19. Une autre contribution décisive est en route : le vaccin Soberana II, produit par le Finlay Vaccine Institute de La Havane.

Cuba espère pouvoir vacciner toute sa population avec son propre vaccin dans le courant de l'année. Une fois de plus, l'approche socialiste de Cuba en matière de production de vaccins diffère radicalement de celle adoptée par les nations capitalistes du monde.

Fort de son expérience dans le domaine de la santé et des biotechnologies, Cuba mène des recherches sur la production de vaccins anti-Covid qui suscitent un intérêt sur le plan médical et international. D'après l'OMS, qui recense toutes les recherches en cours, sur 63 candidats dans la course mondiale aux vaccins, Cuba occupe une place de choix en développant 4 candidats vaccins. L'île peut compter sur le Centre d'Ingénierie Génétique et de Biotechnologie (CIGB) ainsi que sur l'Institut de vaccination Finlay (IFV) qui développent chacun deux vaccins.

Les vaccins cubains sont un espoir pour les nations pauvres car, une fois de plus, on peut compter sur la solidarité de Cuba. Les revenus générés par la vente de vaccins à l'étranger permettront de payer les soins de santé, l'éducation et les pensions à Cuba, tout comme les exportations de services médicaux et de médicaments. Un rapport suggère que « les entreprises (Pfizer et Moderna) vont réaliser des milliards de dollars de bénéfices avec leurs vaccins COVID cette année et qu'elles feront encore plus de bénéfices dans les années à venir.

Les vaccins sont un bien commun de l'humanité dont personne ne doit tirer profit parce qu'il est obligatoire de vacciner tous les peuples du monde sans aucune discrimination. Le système de santé à Cuba a valeur d'exemple pour tous les pays du monde.



« **La stratégie de Cuba en matière de commercialisation du vaccin représente une combinaison de ce qui est bon pour l'humanité et de l'impact sur la santé mondiale. Nous ne sommes pas une multinationale où l'objectif financier passe avant tout** », déclare Vicente Vérez Bencomo, directeur de l'Institut Finlay des vaccins à Cuba.

Le cas de Cuba démontre à quel point les vaccins sont un enjeu de santé mondial quel que soit le niveau de vie des pays. Les États doivent s'organiser au niveau européen et au niveau mondial, avec l'OMS, pour que les vaccins et traitements, quel que soit le pays producteur, puissent être distribués de manière égalitaire dans le Monde et que la production de médicaments et de vaccins au niveau local n'implique aucune pénurie. (Cf. 8 pages « Une vaccination gratuite et non marchande pour une protection collective »).

Depuis sa révolution, Cuba continue à subir les attaques ininterrompues des États-Unis et de ses alliés européens. Sa population souffre des sanctions et des blocus économiques, qui compromettent aussi grandement ses efforts de solidarité internationale. Malgré cela, Cuba continue d'être une source d'espoir pour le monde et montre la voie à suivre pour garantir un accès aux soins à toutes les catégories de la population dans le monde.

ACTU

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ INFLATION

Annoncée par le Gouvernement depuis la fin du mois d'octobre afin de faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, une indemnité inflation d'un montant de 100 euros est due aux salariés et retraités, dans des conditions qui viennent d'être fixées par le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021.



L'indemnité inflation est attribuée sous condition de revenu pour les salariés ayant travaillé au mois d'octobre 2021.

Sont bénéficiaires de l'indemnité de 100 euros, les salariés ainsi que les agents publics (art. 2 du décret) :

- ➔ **âgés d'au moins 16 ans au 31 octobre 2021 ;**
- ➔ **employés au cours du mois d'octobre 2021, peu important que leur contrat de travail soit rompu à la date de versement de l'indemnité ;**
- ➔ **qui ont perçu, au titre de la période courant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021, une rémunération inférieure à 26 000 euros brut.**

A noter :

Pour les salariés qui n'ont pas été employés pendant la totalité de la période du 1^{er} janvier au 31 octobre, le plafond de référence de 26 000 euros brut est proratisé en fonction de la durée réelle d'emploi, sans pouvoir être inférieur à 2 600 euros brut. En revanche, le montant de l'indemnité reste fixé à 100 euros, sans proratisation.

Le montant de cette aide exceptionnelle ne doit pas être proratisé pour les salariés à temps partiel qui bénéficient d'une indemnité de 100 euros dès lors qu'ils remplissent les conditions visées ci-dessus.

Cette aide exceptionnelle est totalement exonérée d'impôt, de cotisations et contributions sociales.

L'indemnité inflation est versée automatiquement dès le mois de décembre 2021 par l'employeur.

Sauf impossibilité pratique, il revient à l'employeur de verser directement et en une seule fois, cette indemnité aux salariés éligibles, sans qu'ils en fassent la demande, à compter du mois de décembre 2021 et **au plus tard le 28 février 2022** (art. 11 du décret).

L'employeur ne supporte toutefois pas le coût de cette aide exceptionnelle. En effet, les sommes versées aux salariés bénéficiaires seront déduites par l'employeur lors de la déclaration des cotisations sociales via la DSN.

Du fait que c'est à l'employeur de faire le versement AVANT de se faire « rembourser » par l'Etat, les représentants du personnel ne doivent pas hésiter à demander aux directions d'entreprises et aux salariés concernés si le versement a bien été effectué.

AIDES DE L'ÉTAT AUX ENTREPRISES : LES CSE DOIVENT DEMANDER DES COMPTES

Avant même la crise du Covid-19, la politique du « quoi qu'il en coûte » était déjà appliquée en faveur des entreprises par le gouvernement. La DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) a publié à ce sujet en août 2021 les résultats de son analyse des « dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2019 ».

Les dépenses en vue d'inciter les entreprises à embaucher sont passées de 70,4 milliards d'euros en 2018 à 75,1 milliards en 2019. En particulier, « les mesures générales d'allègement du coût du travail » se sont établies à 60,6 milliards d'euros, contre 54,1 milliards d'euros, lors de l'année précédente.

Cette forte augmentation est déterminée principalement par les facteurs suivants :

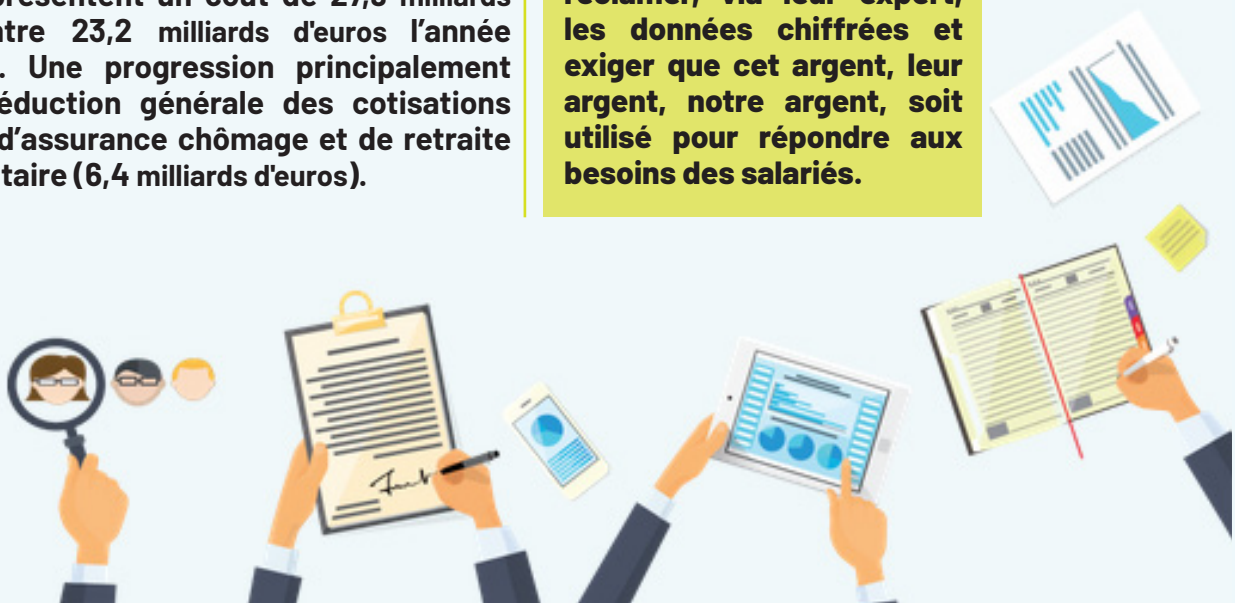
- La transformation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi en allègement de cotisations sociales (les cotisations maladies sur le salaire brut ont diminué de 6 points jusqu'à 2,5 Smic) représente un coût de 22,4 milliards d'euros en 2019 .

- Les allègements généraux sur les bas salaires représentent un coût de 27,9 milliards d'euros contre 23,2 milliards d'euros l'année précédente. Une progression principalement due à la réduction générale des cotisations patronales d'assurance chômage et de retraite complémentaire (6,4 milliards d'euros).

Les exonérations de cotisations sociales (« charges sociales » dans le langage des patrons) se sont multipliées depuis 25 ans, sans qu'aucune étude ne vienne démontrer leur impact positif sur l'emploi et sans aucun contrôle de leur utilisation.

Les prérogatives des CSE leur permettent de mandater un expert qui, dans le cadre de son analyse des comptes de l'entreprise, peut présenter et chiffrer l'ensemble des exonérations dont bénéficient leurs entreprises. Il peut montrer ce que l'employeur a fait de cet argent, ainsi que des nombreux crédits d'impôts dont l'entreprise a bénéficié. Dans la majorité des cas, cette manne financière a été fléchée vers le Capital et non pas vers le travail.

Les représentants du personnel doivent donc réclamer, via leur expert, les données chiffrées et exiger que cet argent, leur argent, notre argent, soit utilisé pour répondre aux besoins des salariés.



42^{ème} CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA FNIC-CGT

À TOUS LES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT

De la convergence à LA VICTOIRE !

42^{ème}
CONGRÈS
EXTRAORDINAIRE



à Louan du 21 mars au 24 mars 2022

DU
21 MARS
AU
24 MARS
2022
à LOUAN
(77)

Notre 41^{ème} Congrès s'est tenu en visioconférence en décembre 2020. Il a permis le renouvellement de la Direction Fédérale pour trois ans, a approuvé très largement le rapport d'activité 2017-2020, ainsi que le bilan financier de la précédente mandature.

Mais son caractère distancié ne permettait pas de débattre sérieusement de nos orientations. C'est pourquoi le Congrès, instance fédérale suprême, a décidé de la tenue d'un Congrès extraordinaire physique sur les orientations, dès que les conditions le permettront.

En conséquence, le Comité Exécutif Fédéral, des réunions des 21 et 22 septembre 2021, a convoqué le 42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC-CGT, conformément à l'article 21 de nos statuts.

Le 42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC-CGT se tiendra du 21 au 24 mars 2022 à Louan (77).

Ce Congrès aura une portée internationale, avec la présence de représentants d'organisations de différents pays et affiliations, et aussi la présence de la FSM.

Après débat au CEF, le document d'orientation sous forme de fiches sera envoyé dans les syndicats, en janvier 2022, tel qu'il avait été proposé par les groupes de travail

préparatoire au 41^{ème} Congrès, exceptée la fiche « salaires » dont une nouvelle version sera proposée avec la grille fédérale réactualisée.

La Fédération organisera des réunions dans les régions pour la prise en compte la plus large possible de ces questions vitales pour le présent et l'avenir de notre syndicalisme de masse et de lutte de classes.

L'organisation du Congrès de la FNIC-CGT demande beaucoup de travail et d'engagement pour accueillir les centaines de délégués, organiser leur hébergement et les débats durant son déroulement.

NOUS VOUS DEMANDONS, EN CONSÉQUENCE, DE VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT POUR PARTICIPER À CE MOMENT FORT DE NOTRE DÉMOCRATIE.

Une réponse rapide des syndicats pour inscrire les délégués facilitera la tâche de cette organisation politique et logistique.

Dès maintenant, un appel est fait pour que chaque syndicat débattre et décide de la participation au 42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC-CGT et fasse remonter l'information à la Fédération en renvoyant le bulletin d'inscription. ■



LOUAN du 21 mars au 24 mars 2022

INSCRIPTION AU 42^{ème} CONGRÈS

NOM			
PRENOM			
N° TEL (OBLIGATOIRE)			
SYNDICAT :			
ADRESSE :			
CONVENTION COLLECTIVE :			
TRAIN ou AVION	INSCRIPTION pour le bus qui partira du siège de la Fédération, porte de Montreuil : Lundi 10H <input type="checkbox"/> Vendredi (retour départ Louan) 9H <input type="checkbox"/>		
VOITURE : Adresse : Route de Montaiguillon, 77560 Louan. GPS : Lat N48°37'48.414, Long E30°29'28.729			
↓ CHOIX DE LA FORMULE CI-DESSOUS ↓			
Ce que comprend chaque formule ↓	FORMULE n°1 "Congrès" avec hébergement 420 euros/ pers.	FORMULE n°2 "sans hébergement" 305 euros/ pers.	
Participation aux frais de tenue du congrès (infrastructures, etc..)	X	X	
Hébergements pour 4 nuits (du lundi au vendredi) y compris petits déjeuners	X		
Déjeuners du lundi midi au jeudi midi	X	X	
Dîners du lundi, mardi, mercredi	X		
Soirée fraternelle (repas et spectacle)	X	X	
TOTAL EN EUROS :			
<i>Cocher la case si vous souhaitez un panier repas pour le <u>vendredi midi</u> :</i>			

HÉBERGEMENTS : les hébergements se font en bungalows doubles, composés d'une pièce commune, de sanitaires communs et de couchages dans des pièces séparées.
 Les infrastructures du village ne nous permettent pas de vous proposer des hébergements individuels.

PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

- Solidarité nouveaux/ petits syndicats (420 €)
- Membres du personnel administratif (420 € x nombre)
- Ou verse la somme de :

Tél.: 01 84 21 33 00

Pour que ces pré-inscriptions soient effectives, elles doivent être accompagnées des règlements correspondants à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX. mail : secretariat.general@fnic-cgt.fr



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLESIA
Assureur d'intérêt général